



Conseil, Comité d'établissement (CE), Comité central d'entreprise (CCE), Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), Délégué.e.s du personnel (DP), oeuvres sociales et culturelles (associations) : derrière ces sigles barbares, il y a des instances et des élu.e.s qui travaillent et vous représentent.

La vie des bêtes vous fait partager de l'intérieur le quotidien de cette jungle pleine de bruits et de fureur.

## Langue de vipère

### Procédures disciplinaires

# 2018 : année du chien ?

**N**ous connaissons déjà le goût de certains hauts managers pour les supplices chinois qui sont toujours en place malgré les dépressions et les démissions de leurs collaborateurs.

Mais les délégué.es du personnel (DP) ne s'attendaient pas à ce que le nouveau DRH leur dévoile **cet étrange penchant**.

**À moins qu'il ne s'agisse d'un rituel, d'un bizutage tribal, auquel tout nouveau DRH devrait se conformer pour montrer sa loyauté aux Olympiens du 4<sup>e</sup> étage ?**

Personne n'ose y croire ! Il avait l'air si sympathique notre DRH ! **Mais dans ce monde de faux-semblant, d'illusions et de mirage**, il semble que l'on manipule souvent et qu'on ne jure que par l'image ?



Les DP du Siège de la Cnam ont été convoqués par la direction pour « un article 48 ». C'est-à-dire pour défendre un agent faisant l'objet d'une **procédure de discipline**. Cette réunion fut orchestrée d'une main de maître, il faut bien le reconnaître ! Intronisation réussie M. le DRH !

## 2 procureurs pour le prix d'1 !

Seule originalité par rapport aux procédures disciplinaires passées, le DRH était **accompagné du manager du salarié poursuivi**. Deux procureurs au lieu d'un ! Et une 1ere pour un meilleur partage des responsabilités !?



La réunion débuta sur des chapeaux de roue et notre collègue se vit affubler **de nombreux chefs d'accusation** faisant passer certains délinquants pour des enfants de cœur. Imaginez-vous que le malheureux a été accusé de mettre la Cnam en danger ! Rien de moins...

Après 2 heures d'échanges dignes d'un film de Charlie Chaplin alias « Charlot », la réunion fut levée. Et malgré la pugnacité des DP, l'accusé a été renvoyé devant le Conseil de discipline\*. Et, vous savez quoi : celui-ci l'a finalement **déclaré « NON COUPABLE ! »** •

Pour votre parfaite information, chers lecteurs de *Vie des bêtes*, sachez que l'année 2019 du calendrier chinois sera celle du cochon ! •

\* Les conseils de discipline sont tenus au sein d'une instance régionale hors de la Cnam.

## Fric Safari...

---

### Prime d'intéressement

# Santé !?

**O**n est nombreux à avoir remarqué, fin mai, que le montant de la prime d'intéressement était **inférieur aux 914,24 €** qui nous avait été annoncés. Mais que s'est-il passé ?!

Tout d'abord : savez-vous que l'intéressement est **exonéré des cotisations sociales** ? Avec cette prime, il n'y a donc pas de droits ouverts à la retraite, aux congés maternité, aux arrêts de travail ni aux allocations familiales.

### L'équation qui tue : Intéressement = Moins de salaire

Il y a aussi moins d'argent pour payer nos salaires car, pour les distraits qui l'ont oublié, **nous sommes salarié.es de la Sécu** ! Bref : vous avez pigé la contradiction...

Mais la raison pour laquelle l'intéressement 2017 est moins gros qu'annoncé, c'est qu'il est **amputé des jours que vous avez consacrés à vous soigner voire à défendre vos droits**.

Par exemple, en faisant grève (quelle horreur !) ou si vous avez été en arrêt maladie (bande d'assisté.es !).

## Taxe sur les enfants malades

Une autre taxe qui baisse le montant de l'intéressement est celle qui frappe les parents qui doivent prendre des jours lorsque **leurs p'tites n'enfants sont malades**. Eh oui : les journées qu'on doit prendre pour s'occuper des gamins les jours d'otite (ou autres hein...) sont aussi décomptés de l'intéressement !



À la Cgt, on trouve cela injuste. Et c'est pour cela que nous **revendiquons demandons gentiment** que l'intéressement soit **remplacé par un demi mois de salaire cotisé** (avec un plancher de 1000 €) et que la prime sur objectifs pour tou.te.s que nous négocions actuellement (*lire ci-dessous*) le soit aussi !

**À la Cgt, on est cohérents, exactement comme nous le sommes tous quand nous renégocions nos crédits immobiliers pour profiter des meilleurs taux ? Pourquoi faudrait-il se laisser voler dès lors qu'il s'agit de nos salaires ?**

## Négociation « salaires »

# Vive la prime pour tou.te.s !

Dans la négociation sur les rémunérations que nous avons obtenue ([lire Viaduc n°182](#)), la Cgt propose **de mettre en place un intéressement supplémentaire et complémentaire** de celui existant, et qui sera fondé sur la mise en commun.

Certains de **nos raisonnables collègues du Siège (payés en moyenne 4500 € bruts /mois - hors prime, cela aide...)** trouveront cela utopique.

**À ces âmes généreuses, nous leur proposons de vivre à 1350 € bruts / mois (incluant les 13et 14<sup>e</sup> mois hein...) comme le font les techniciens du service médical quand ils sont recrutés (à BAC +2 minimum).**

Il est archaïque que les primes sur objectifs ne bénéficient qu'aux minorités : cadres 8, 9, 10, directeurs, praticiens conseils.

À leur place, **une prime pour tou.te.s peut être établie**. Cotisée à 100 %, elle permettrait à chacun.e des 9500 salarié.es de la Cnam de voir ses efforts reconnus dans la transparence et sans discrimination.

**Montant estimé : 1200 € payés et cotisés / an.**

**Si, comme nous le proposons, l'intégralité de l'enveloppe consacrée à la hausse des salaires est convertie en une prime universelle pour tou.te.s \* •**

+1,5% de rémunération moyenne des personnels et en place (RMMP) en 2018, le taux le plus bas jamais fixé par un gouvernement. La RMMP était de +1,7% en 2017. Et comment on a calculé cela ? Simple. **La masse salariale de la Cnam, c'est 768,072 millions d'euros. 1,5% de cette somme, cela fait 11,52 millions d'euros. Divisés par les 9500 salariés de la Cnam : cela fait 1213 euros.**

## La tête dans le sable

---

### Entretien de notation

# Instant de grâce

Une fois de plus, la fameuse période des notations et des entretiens est là, entraînant avec elle son **lot de phrases convenues**, d'incohérence et d'ennui.

Une fois de plus, nous allons nous retrouver **devant un N+1 assez emprunté**, lui-même ayant eu la même torture ridicule quelques jours avant.



**Lui** : bon, c'est **l'heure de la corvée**, qu'est-ce que je vais bien pouvoir lui inventer cette année ? Elle va parler pendant des heures. J'espère au moins qu'elle mettra une mini-jupe !

**Moi** : j'espère qu'il a renouvelé un peu son sketch... et qu'il va arrêter de me prendre pour une truffe ! Si seulement, il pouvait porter **ce petit polo cintré aux pectoraux : on s'ennuiera moins !**

**Lui** : tu sais, je fais cela par obligation, nous deux, on sait bien ce que l'on a à faire. Sinon, **tu fais quoi ce week-end ?**

**Moi** : absolument, on continue comme d'habitude. **Rien de spécial**, mais c'est hors sujet.

**Lui** : tout à fait. Donc, je te colle les p'tites croix dans les p'tites cases aux mêmes endroits que l'année dernière. Ça ne fait de mal à personne, ça fait sérieux et en plus on me l'a demandé...

Dans les objectifs **je te colle « continuation des actions en cours »**. De tout façon, pour l'instant : je ne vois rien d'autre.

Et question ambiance au travail, nouveauté ridicule, tu es d'accord que dans notre secteur c'est parfait ? T'es d'accord ?

**Moi** : heu.....oui ... pas de problème. **C'est le paradis : comme à la Com !** Et pour l'augmentation que tu m'as promise il y a 5 ans ?

**Lui** : Ah ! Là, cela ne dépend pas de moi (elle est pénible et en plus, j'ai même pas eu droit à la mini-jupe). Mais **je l'ai indiqué à la DRHEP** (je leur ferai porter le chapeau) : ne t'inquiète pas.

Tu pourras valider ton EAEA, voilà c'est fini !

**Moi** : je te remercie et tâche de ne pas le modifier cette fois dès que je l'aurai signé !(d'autant que je n'ai même pas eu droit à ton p'tit polo « muscu » !).

**On s'y croirait pour la plupart d'entre nous ?!**

## **Le nid de guêpes**

---

### **Sécurité informatique**

## **Jamais sans ma carte CP8...**

M. Barré, notre DRH, avait fait venir lors du comité d'établissement (CE) du joli mois de mai, M Rada qui nous a raconté **comment faire pour être un agent exemplaire au niveau de la sécurité informatique**. Comme on l'aime bien, tous les copains élus se sont bien tenus et on ne l'a pas trop embêté, même si....

Pour nous distraire un peu, il nous avait préparé une « **Charte du Bon Usage de la carte CP8** ». Au début ça nous a semblé bizarre que dès les premières lignes, la charte se transforme en règlement.

Agnan, un copain élu depuis longtemps nous a bien expliqué qu'une charte, c'est juste des mots pour dire ; alors qu'**un règlement c'est quand on peut être puni** si on ne fait pas ce qui est marqué.

**Depuis l'arrivée de notre DRH que tout le monde à la récré appelle le « Lucky Luke du 48 » (lire plus haut), on a compris qu'il valait mieux lire ce qui était marqué. Et justement, il était marqué qu'on n'a pas le droit de se promener sans carte CP8 !**

Là, les élus ont trouvé que **cela commençait à bien faire** surtout qu'ils avaient constaté quelques jours auparavant que l'ordinateur de la secrétaire du CE pouvait fonctionner sans cette dite carte agent. Un autre élu s'est également manifesté car son ordinateur pouvait fonctionner sans la carte ! (Prochaines cibles de Lucky Luke ?).



Devant la fiabilité de cette carte, les élus ont exigé l'abrogation de ce « guide » séance tenante ! La direction n'a pas souhaité répondre et s'est contenté d'imiter le **cri du chat du couvent lorsqu'il se fait surprendre** une patte dans le dîner du chanoine.

On m'a même raconté, en fabulant un peu, que le DRH était tellement embêté qu'il a même tiré sournoisement la langue à un copain élu •

## On se retrouve bientôt ?

Pour adhérer à la Cgt, c'est facile : il suffit d'envoyer un courriel ([cliquez ici](#)) ou de prendre contact avec l'un de vos élus ([cliquez-ici](#)). **Vous serez contacté •**